

If you have trouble viewing this email, click [here](#) to view an online version.



Customer Advisory

Weight Discrepancy Fee

April 30, 2020

Chers clients,

Garantir la sécurité de votre marchandise et de nos personnels de bord est une priorité pour nous, notamment s'agissant de l'écart que nous pourrions observer entre les différents poids fournis au moment de la documentation.

L'incident le plus récent s'est produit en janvier 2020 sur le AOTEA Maersk où une pile de conteneurs s'est effondrée en raison d'une différence de poids, entre ceux déclarés et ceux effectivement constatés.

C'est pourquoi, à compter du **1er juin 2020**, nous vérifierons et comparerons le poids déclaré par la mise en place de trois vérifications :

1. L'écart entre la VGM et le poids indiqué dans les instructions d'expédition est de +/- 5000 kg.
2. La VGM déclarée dépasse la charge utile autorisée selon la plaque CSC (à l'exclusion du SOC)
3. La VGM déclarée est inférieure au poids de la tare du conteneur.

Toute incohérence sur ces vérifications entraînera des frais d'écart de poids (WDF) d'un montant de 100 USD par connaissance qui ne pourront être acceptés en litige.

Nous vous encourageons à déclarer le poids correct via vos canaux habituels préférés et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information

Cordialement
Maersk

Maersk France, Maersk France S.A.S. (Marseille) 40 Boulevard de Dunkerque, MARSEILLE
13002, France

[Subscription Preferences](#) | [Unsubscribe](#) | [Privacy Policy](#)

© 2020 A.P. Moller - Maersk